



ROQUETOIRE



Maire :
Véronique BOIDIN
06 74 08 53 23



Adjoints :
François HENNERON
06 86 79 68 10
1^{er} adjoint
(finances, vie économique, sports)

Patricia WASSELIN
06 34 29 14 69
2^{ème} adjointe
(affaires scolaires, périscolaires,
centre de loisirs, bibliothèque,
conseil municipal des jeunes)

Laurent CEUGNIET
07 83 60 52 81
3^{ème} adjoint
(travaux, patrimoine communal,
assainissement collectif,
sécurité, défense incendie,
cimetières, propreté)

Aurélien DUCROCC
06 83 16 76 70
4^{ème} adjointe
(fêtes communales et patriotiques)

Daniel NOURRY
06 28 15 54 35
5^{ème} adjoint
(CCAS, vie associative,
équipements communaux, salle des
javelots, urbanisme, éclairage public,
informatique et numérique)



La Lettre du Conseil Municipal

N°2 - OCTOBRE 2026



Des travaux de sécurisation avant la rentrée



À l'approche de la rentrée scolaire, des travaux de sécurisation ont été réalisés aux abords de l'école afin d'améliorer la sécurité des enfants et de faciliter les déplacements aux heures d'entrée et de sortie.

Les emplacements où le stationnement est interdit ont été matérialisés par une peinture jaune, permettant de les identifier plus clairement. Deux piquets ont également été installés à la sortie du parking afin d'empêcher le stationnement à cet endroit et de préserver un passage dégagé.

Ces aménagements, simples mais essentiels, contribuent à sécuriser les abords de l'école et à renforcer la vigilance de chacun pour une rentrée en toute sécurité.



Une circulation mieux organisée aux abords du groupe scolaire

Afin d'améliorer la circulation et de renforcer la sécurité aux abords du groupe scolaire, deux balises ont été installées sur le parking.

Ce nouvel aménagement permet de mieux canaliser les flux de véhicules et de faciliter les déplacements des piétons, notamment aux heures d'entrée et de sortie des élèves. Il contribue également à une utilisation plus claire et plus sécurisée des espaces de stationnement.

Cette intervention s'inscrit dans la volonté de la commune de poursuivre l'amélioration des aménagements autour des établissements scolaires, pour un environnement plus sûr et plus agréable pour tous.

Sécurisation de la traversée de la RD195



Afin de renforcer la sécurité des piétons, **un passage piéton a été matérialisé par peinture sur la RD195, entre la rue Saint-Amour et le chemin des Voisins.**

Cette traversée a été complétée par la **pose d'une passerelle métallique qui permet désormais d'enjamber le fossé de la RD195.**

Ces aménagements ont pour objectif de **sécuriser la traversée de la RD195 et de faciliter le passage des piétons entre les deux voies.**

Le chemin du Bois de Ligne limité à 30 km/h

Pour améliorer la sécurité de tous les usagers, **la vitesse est désormais limitée à 30 km/h sur le chemin du Bois de Ligne.**

Cette mesure vise à favoriser une circulation plus apaisée, mais également à préserver le chemin et ses accotements, en limitant les dégradations liées à une vitesse excessive.

Merci à chacun de respecter cette nouvelle limitation.



Bennes à verre : pensons à nos voisins !

Les bennes à verre sont indispensables au bon fonctionnement du tri et à la préservation de notre environnement. Toutefois, le dépôt des bouteilles et bocaux peut occasionner des nuisances sonores importantes, notamment tôt le matin, le soir et la nuit.

Pour préserver la tranquillité de chacun, merci de respecter les horaires d'utilisation des bennes à verre (entre 8h et 20h) et d'éviter tout dépôt à des heures susceptibles de gêner les riverains.

Un geste simple : **je trie mon verre, mais je pense aussi à mes voisins !**

Merci à toutes et à tous pour votre civisme et votre respect du cadre de vie.

Une borne papier supplémentaire

Afin de faciliter le dépôt et la collecte des journaux et magazines, une borne papier supplémentaire vient d'être mise en service sur le parking de l'école, à côté des bornes déjà existantes, devant le hangar May.

Cette nouvelle borne permet d'augmenter les capacités de collecte du papier et d'offrir aux habitants un point de dépôt supplémentaire, facilement accessible.

Merci à chacun de continuer à adopter les bons gestes pour favoriser le tri et le recyclage.



Respectons nos cimetières

Les fleurs déposées sur les tombes sont un geste de respect et de souvenir envers nos défunts. Nous constatons malheureusement des **vols de fleurs dans nos cimetières.**

De même, l'eau mise gracieusement à disposition des visiteurs pour l'entretien et l'arrosage des fleurs est parfois emportée ou utilisée à d'autres fins.

Merci à chacun de respecter les lieux, les défunts et le recueillement des familles. L'eau mise à disposition est destinée exclusivement à l'entretien des tombes.

Ensemble, préservons le calme, la dignité et le respect qui doivent régner dans nos cimetières.

Démarchage à domicile : appel à la vigilance

La gendarmerie appelle les habitants à la vigilance face au démarchage à domicile.

En cas de présence inhabituelle de véhicules ou de personnes dont les agissements paraissent suspects, **notez, si possible, l'immatriculation du véhicule, sa description ainsi que les agissements constatés, et alertez immédiatement la gendarmerie en composant le 17 ou le 03 21 39 00 17 (Brigade d'Aire)** afin de transmettre ces éléments.

En cas de démarchage, la gendarmerie rappelle également quelques précautions essentielles :

- **N'acceptez pas de chantier ou de travaux, quelle qu'en soit la nature, sans la production préalable d'un devis.**
- **Évitez les paiements en espèces** dans ce type de situation.
- En cas de doute, ne vous engagez pas et prenez le temps de vérifier les informations communiquées.

Votre vigilance peut contribuer à prévenir les abus et à protéger vos voisins. N'hésitez pas à signaler rapidement toute situation inhabituelle.



La 3^e édition du Salon Alimen'Terre se tiendra les 3 et 4 octobre 2026 à la Chapelle des Jésuites à Saint-Omer. Un week-end pour découvrir, déguster et échanger autour d'une alimentation locale, saine et durable.

• **Samedi 3 octobre, de 18h à 22h : une soirée guinguette et concerts**

Pour lancer cette nouvelle édition, le samedi soir le public pourra profiter d'une ambiance guinguette, manger sur place et découvrir deux groupes de la scène régionale. Les concerts débiteront à 20h.

• **Dimanche 4 octobre, de 10h à 17h : « De la terre à l'assiette »**

Le dimanche, le Salon Alimen'Terre ouvrira ses portes dès 10h pour une journée consacrée à la découverte de l'alimentation locale.

Au programme notamment :

- des animations proposées par les exposants ;
- des démonstrations culinaires ;
- des dégustations de produits locaux ;
- des rencontres avec les producteurs et professionnels du territoire ;
- des animations autour de l'environnement et de l'alimentation durable ;

et peut-être la possibilité de remporter des chèques Happy Kdo.

JOURNÉES FRANCE SERVICES 2026

ENEZ À LA RENCONTRE DES PARTENAIRES FRANCE SERVICES



9H00 - 12H30 // 14H00 - 16H30

MARDI 6 OCTOBRE
THÉROUANNE

JEUDI 8 OCTOBRE
EPERLEQUES

MARDI 13 OCTOBRE
SAINT-OMER

JEUDI 15 OCTOBRE
FAUQUEMBERGUES

NOUVEAUTÉ 2026
RANDONNÉE DE LA CAPSO DE 5KM
AU DÉPART DE CHAQUE SITE À 9H00
INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES AUPRÈS DE LUDOVIC VANSUYPEENE
par mail : lvansuypeene@capso.fr ou au 03 74 18 21 39
ou en France Services. Randonnée limitée à 50 personnes.

QUIZ
TOMBOLA
& LOTS À GAGNER !

STANDS & ATELIERS THÉMATIQUES
SANTÉ - RETRAITE - EMPLOI - HABITAT
PETITE ENFANCE - ACCÈS AUX DROITS
NUMÉRIQUE ...



France
services



PROGRAMME DÉTAILLÉ SUR : WWW.CA-PSO.FR



 CITEO

Mouv'App : votre mobilité dans la poche !

La CAPSO lance Mouv'App, la nouvelle application pour faciliter vos déplacements au quotidien !

• Disponible gratuitement sur l'App Store et Google Play, Mouv'App vous permet de retrouver facilement toutes les informations sur les solutions de mobilité du territoire : horaires et position des bus en temps réel ; calcul d'itinéraires ; alertes en cas de perturbations ; informations sur les vélos et leur location ; services d'autopartage et de transport à la demande ; informations liées à votre carte de transport ; contact avec les services mobilité.

• Simple, pratique et accessible, Mouv'App vous accompagne pour trouver la solution de déplacement la plus adaptée à vos besoins.

• Téléchargez Mouv'App dès maintenant : sur l'App Store ou sur Google Play



La Lettre du Conseil Municipal

Identifier et stériliser son chat :

Des gestes simples pour prévenir la surpopulation féline

La multiplication des portées peut entraîner **errance, abandons et augmentation du nombre de chats sans propriétaire.**

À travers cette communication, la commune souhaite **informer les propriétaires de chats et rappeler les bons réflexes**

permettant à chacun de contribuer à limiter les portées non désirées et leurs conséquences.



L'identification : une obligation qui protège

En France, l'identification des chats est obligatoire. Elle doit être réalisée avant l'âge de 7 mois et avant toute cession, qu'elle soit gratuite ou payante.

Réalisée notamment par **puce électronique**, elle permet d'établir le lien entre le chat et son propriétaire dans le fichier national d'identification.

En cas de perte ou de fugue, l'identification **augmente considérablement les chances de retrouver son animal** et permet de contacter son propriétaire.

Bon réflexe : vérifiez que votre chat est identifié et que les coordonnées associées à son identification sont bien à jour.

La stérilisation : un geste essentiel pour limiter les portées

La stérilisation permet avant tout de **prévenir les portées non désirées** et ainsi de contribuer à limiter la multiplication des chats errants et les abandons.

Une portée non prévue peut rapidement devenir une situation difficile pour les propriétaires et contribuer à l'augmentation du nombre de chatons pris en charge par les associations et les structures de protection animale.

La stérilisation peut également contribuer au **bien-être et à la santé du chat**, notamment en diminuant certains comportements liés à la reproduction, comme les fugues ou le marquage urinaire.

Parlez-en à votre vétérinaire : il pourra vous conseiller sur le moment le plus adapté en fonction de l'âge et de la situation de votre animal.

Chacun peut contribuer à limiter la surpopulation féline

La prévention de la surpopulation féline repose aussi sur les gestes quotidiens des propriétaires.

Vous pouvez agir :

- 🐾 Faites identifier votre chat.
- 🐾 Vérifiez que les informations permettant de vous contacter sont à jour.
- 🐾 Faites stériliser votre chat et demandez conseil à votre vétérinaire.
- 🐾 Prévenez les portées non désirées.
- 🐾 Ne laissez pas une portée "surprise" devenir une situation d'abandon.

Identifier, stériliser, c'est aussi prévenir.

Pour le bien-être des chats, pour leurs propriétaires et pour mieux maîtriser la surpopulation féline sur notre territoire.



Les comptes rendus des conseils municipaux disponibles en ligne :

Soucieuse de faciliter l'accès à l'information municipale, la commune met à disposition des habitants les comptes rendus des conseils municipaux sur son site internet.

Les habitants peuvent ainsi consulter les décisions et principaux échanges des séances du conseil municipal, à tout moment et en quelques clics.

👉 Retrouvez les comptes rendus sur le site de la commune : www.roquetoire.fr
Une manière simple de rester informé de la vie et des décisions de la commune.

Ouverture de la mairie :

La mairie est ouverte au public aux horaires suivants :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : de 14h à 18h

Mercredi : de 9h à 12h

mairie-roquetoire@orange.fr

www.roquetoire.fr

Vous voulez rencontrer Mme le Maire ou les adjoint(e)s ?
N'hésitez pas à prendre rendez-vous au 03 21 39 05 07

INFO

Bibliothèque : 03 21 93 63 92

bibliothequederoquetoire@outlook.fr

Horaires : lundi de 16h30 à 18h, mercredi de 14h à 18h
vendredi de 16h30 à 18h, samedi de 10h30 à 12h15

Agence postale : ouverte du lundi au vendredi : de 14 h à 18 h
06 44 89 19 39

Site officiel de Roquetoire : www.roquetoire.fr

Page Facebook officielle :  Roquetoire actualités

La Lettre du Conseil Municipal